

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 99.20 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 29 JUILLET 2020

- En exercice : 89
- Présents ou représentés : 82
- Votants : 82
- Suffrages exprimés : 82 (82 pour)
- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-trois juillet deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire dans le complexe sportif des Marres – Chemin de la Machine Fixe (commune de Sisteron).

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Damien DEROUET
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN représentée par Mme Frédérique XAVIER à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Ludovic AUBRY
- Pour la commune d'Hourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Robert GARCIN
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par Mme Caroline YAFFEE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI

- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU représenté par Mme Emilie SCHMALTZ à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Christian GODART
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-Josée DUFOUR représentée par sa suppléante, Mme Hélène BRETTON
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par Mme Geneviève DEMONTIS à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Luc DELAUP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par M. Maurice BRUN en l'absence de son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND représenté par son suppléant, M. Maxime FONFERRIER
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Gilles CREMILLIEUX à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Fabrice FROMENT
 - M. Daniel ROUIT représenté par M. Fabrice FROMENT à qui il a donné procuration
 - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Christine REYNIER à qui il a donné procuration
 - Mme Cécilia LOUVION
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE représenté par Mme Anne TRUPHEME à qui il a donné procuration
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

Absent non représenté :

- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Gérard NICOLAS

ORDRE DU JOUR : Modification du tableau des effectifs : création et suppression d'emplois permanents

Afin de pouvoir permettre la continuité des services de la CCSB, les modifications suivantes sont proposées sur le tableau des effectifs de la CCSB :

➤ Pour le Pôle Services aux communes et à la population :

- Suppression d'un emploi permanent à temps non complet (16h hebdomadaires) d'adjoint administratif territorial et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet (24h hebdomadaires) à compter du 1^{er} août 2020.

Il s'agit de remplacer un agent de la Maison de Services aux Publics de La Motte du Caire qui va partir à la retraite au 1^{er} août en augmentant de 8 heures le temps d'accueil du public, afin que la MSAP puisse répondre aux critères de labellisation « Espaces France Service » et bénéficier de financements de l'Etat pour son fonctionnement.

Compte-tenu du contexte de crise sanitaire, les membres du Comité Technique ont été sollicités par mail sur cette situation le 24 juin 2020 et ont rendu un avis favorable.

- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet (35h hebdomadaires) et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^e classe à temps complet (35h hebdomadaires) à compter du 1^{er} octobre 2020.

Il s'agit de permettre à un agent de la Maison de Services aux Publics de Laragne de bénéficier d'un avancement de grade après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire rendu le 6 mars 2020.

➤ Pour le Pôle Environnement :

Création de 2 emplois permanents d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2020 : un à temps complet (35h hebdomadaires) et un à temps non complet (32h hebdomadaires).

Il s'agit de permettre à deux agents de déchetterie (le chef d'équipe et un gardien expérimenté) de bénéficier d'un avancement de grade après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire rendu le 6 mars 2020.

Les suppressions des emplois correspondant aux grades actuellement occupés par ces agents (adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe) interviendront après avis du Comité Technique qui va être installé.

➤ Pour le Pôle Technique :

Création d'un emploi de technicien territorial à temps complet à compter du 17 août 2020 pour pouvoir recruter, par la voie de portabilité d'un Contrat à Durée Indéterminée, une géomaticienne actuellement employée à Provence Alpes Agglomération. L'agent serait rémunéré sur la base du 10^{ème} échelon du grade de technicien.

Il s'agit de remplacer le géomaticien de la CCSB qui a quitté ses fonctions le 1^{er} juillet 2020 et qui avait été recruté en contrat à durée déterminée sur un emploi permanent d'ingénieur territorial.

L'emploi d'ingénieur sera supprimé après avis du Comité Technique qui va être installé.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les créations et suppression d'emploi proposées ;
- adopte le tableau des effectifs ainsi mis à jour pour le budget général et le budget annexe des déchets ménagers.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

